

TABLE DES MATIÈRES

Préface	7
Introduction	11
Chapitre I. Le serment d’Hippocrate	13
Chapitre II. L’exercice légal de l’art médical en Belgique	15
Chapitre III. Notions de base du système judiciaire belge	19
Section 1. Introduction	19
1. L’État belge	19
2. Le parcours d’une loi	20
Section 2. L’administration de la justice	21
1. Les procédures	22
1.1. La procédure civile	23
1.2. La procédure pénale	23
2. Les acteurs du procès	27
2.1. Les parties	27
2.2. Le ministère public	28
2.3. Le juge	29
2.4. Les greffiers	29
2.5. Les avocats	29
3. Les différentes juridictions	30
3.1. Les juridictions civiles	30
3.1.1. <i>Les justices de paix</i>	30
3.1.2. <i>Les tribunaux de première instance</i>	30
3.1.3. <i>Les tribunaux du travail</i>	31
3.1.4. <i>Les tribunaux de l’entreprise</i>	32
3.1.5. <i>Les cours d’appel</i>	32
3.1.6. <i>Les cours du travail</i>	33

3.1.7. <i>La Cour de cassation</i>	33
3.2. Les juridictions pénales	34
3.2.1. <i>Les tribunaux de police</i>	34
3.2.2. <i>Les tribunaux de première instance</i>	34
3.2.3. <i>Les cours d'appel</i>	35
3.2.4. <i>La Cour d'assises</i>	35
3.2.5. <i>La Cour de cassation</i>	35
3.3. Autres juridictions	35
3.3.1. <i>Les tribunaux d'arrondissement</i>	35
3.3.2. <i>La Cour constitutionnelle</i>	36
3.3.3. <i>Le Conseil d'État</i>	36
Chapitre IV. L'organisation ordinale	37
Section 1. Les conseils provinciaux	38
1. Tenir à jour le tableau de l'Ordre	39
2. La cotisation	39
3. Recevoir le serment d'Hippocrate des nouveaux diplômés	40
4. Rôle disciplinaire	40
Section 2. Les conseils d'appel	43
Section 3. La Cour de cassation	43
Section 4. Le Conseil national	44
Section 5. Le code de déontologie	45
Section 6. Vers une réforme de l'Ordre ?	45
Chapitre V. Le code de déontologie médicale	47
Section 1. Introduction	47
Section 2. Généralités	50
1. Vers une définition de la déontologie	50
2. La base de l'exercice de l'art médical	50

Section 3. Pilier 1 : Professionnalisme	51
1. Une mise à jour permanente, une obligation de formation continue	51
2. Une pratique intégrée	52
3. Le médecin a le droit partiel de choisir ses patients	52
4. Le médecin doit veiller à sa santé et à une vie équilibrée	53
5. De quelques devoirs déontologiques essentiels des médecins	54
6. L'indépendance du médecin <i>versus</i> la liberté thérapeutique	54
7. L'indépendance du médecin et sa conscience	56
8. La continuité des soins	57
9. La confraternité	57
Section 4. Pilier 2 : Respect	59
1. Le respect du patient	59
2. Le respect de la volonté du patient	60
3. Le secret médical	61
Section 5. Pilier 3 : Intégrité	62
1. L'art médical s'inscrit dans les déclarations éthiques	63
2. Les honoraires	63
3. La publicité	64
4. Le médecin et les médias	65
Section 6. Pilier 4 : Responsabilité	66
1. L'assistance à personne en danger	66
2. Les plates-formes de données	66
3. L'expertise judiciaire	67
4. L'expérimentation humaine	68

Chapitre VI. La responsabilité du médecin	69
Section 1. Introduction	69
Section 2. Qu'est-ce qu'une faute ?	71
1. Identité des fautes pénale et civile ?	76
2. Faute ou erreur ?	78
3. Qu'est-ce que l'obligation de moyens	79
4. Qu'est-ce que l'aléa thérapeutique ?	80
4.1. Des soins non pas quelconques	82
4.2. Des soins attentifs	83
4.3. Des soins consciencieux	83
4.4. Des soins conformes aux données actuelles et acquises de la science	84
4.5. Les données acquises	85
4.6. Les données actuelles	85
5. Le médecin a-t-il une obligation de résultat ?	88
Section 3. Qu'est-ce que le dommage ?	89
Section 4. Qu'entend-on par lien causal ?	90
1. En matière de causalité, la doctrine reconnaît plusieurs théories	91
2. Les conditions de la causalité	92
3. La preuve du lien causal et les remèdes à l'incertitude causale	94
4. La notion de « perte de chance »	95
Section 5. Existe-t-il des faits qui pourraient exonérer le praticien de sa responsabilité ?	97
Section 6. Qui porte la charge de la preuve ?	100
Section 7. Synthèse	102
Section 8. Le Fonds des accidents médicaux (FAM)	103

Chapitre VII. Les droits du patient	107
Section 1. Introduction	108
Section 2. Des soins de qualité	110
Section 3. Le libre choix du praticien	112
Section 4. Le consentement éclairé	113
1. L'information	116
2. La portée du devoir d'information	117
3. Le patient ne veut pas être informé	118
4. L'exception thérapeutique	119
5. Le consentement	119
6. Le refus ou le retrait du consentement	119
7. La charge de la preuve en matière de consentement éclairé	120
8. Le consentement en cas d'urgence vitale	121
9. La personne de confiance	122
10. L'évaluation de la valeur du consentement et de l'information	122
Section 5. Le dossier médical	124
1. Qu'est-ce que le dossier médical ?	125
2. Que doit contenir le dossier médical ?	125
3. Les droits du patient par rapport à son dossier médical	126
3.1. Que sont les annotations personnelles ?	127
3.2. Les notes concernant des tiers	128
3.3. La mention « confidentielle, à ne pas communiquer au patient »	128
4. <i>Quid</i> de la consultation du dossier médical après la mort du patient ?	128
5. Quelle est la durée de sa conservation obligatoire ?	129

6. <i>Quid</i> du dossier médical du patient après la cessation d'activité du médecin ?	130
7. <i>Quid</i> du dossier médical du patient après la mort du médecin ?	130
Section 6. Le respect de l'intimité du patient	131
Section 7. La médiation	131
Section 8. La représentation du patient	132
Section 9. La Commission fédérale « Droits du patient »	134
Section 10. Modification de l'article 95 de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre	135
Chapitre VIII. Le secret médical	137
Section 1. Introduction	138
Section 2. Pourquoi le secret médical existe-t-il ?	138
Section 3. Comment le secret médical est-il protégé ?	140
1. En droit international	140
2. En droit belge	141
3. Le code de déontologie	144
Section 4. Qu'est-ce qui est couvert par le secret ?	144
Section 5. Envers qui s'exerce le secret ?	146
1. Les limites de cette notion	146
2. La théorie dite du « secret partagé »	146
3. Quelques cas particuliers de pratiques médicales	148
3.1. Les médecins des mutuelles	148
3.2. Les médecins-inspecteurs de l'INAMI	148
3.3. Les médecins-contrôleurs	149

3.4.	Les médecins du travail	149
3.5.	Les médecins pénitentiaires	150
3.6.	Le médecin-chef d'un hôpital	151
3.7.	Le médecin-expert	151
3.8.	Le médecin légiste	151
3.9.	Le médecin-conseil d'une compagnie d'assurances	152
3.10.	Le médecin-conseil d'un patient	152
Section 6.	Le patient peut-il délier le médecin du secret ?	153
Section 7.	Quel secret médical existe-t-il par rapport à un mineur ?	154
1.	Le mineur n'est pas en danger	155
2.	Le mineur est en danger	155
Section 8.	Y a-t-il des exceptions au secret ?	156
1.	L'obligation de révéler des secrets	156
1.1.	La déclaration des maladies contagieuses	156
1.2.	La déclaration des maladies sexuellement transmissibles	157
1.3.	La déclaration d'accouchement	157
1.4.	La déclaration de décès	157
1.5.	La déclaration d'accident de travail	157
1.6.	Le certificat établi en fonction de la loi sur les assurances terrestres	158
1.7.	La déclaration en vue d'un placement involontaire destiné à protéger le malade mental selon les termes de la loi du 26 juin 1990 (<i>M.B.</i> , 27 juillet 1990) modifiée par la loi du 20 février 2017	159
1.8.	La déclaration relative à la protection de la personne et/ou des biens des personnes incapables	160
1.9.	La loi AMI	161
1.10.	La déclaration de délits	161
1.11.	Mineurs en danger	162
2.	Le droit de révéler des secrets	163
2.1.	Le témoignage en justice	163
2.2.	La défense en justice	164
2.3.	Et le Conseil de l'Ordre	165

3.	Commandement légal de l'autorité : la prise de sang sur requête de l'autorité	165
4.	L'état de nécessité	166
5.	Cas particulier	168
Section 9.	Peut-on refuser de rédiger un certificat médical demandé par un patient ?	168
Section 10.	Que peut-on dire aux autorités ?	169
Chapitre IX.	La rédaction des certificats	179
Section 1.	Introduction	179
Section 2.	La rédaction du certificat	180
Section 3.	Les bases légales et déontologiques	181
1.	Remplir un certificat médical viole-t-il le secret médical ?	182
2.	Et si le patient est inconscient ou mort ?	183
2.1.	Le patient est vivant et conscient	183
2.2.	Le patient est vivant et inconscient	183
2.3.	Le patient est mort	183
3.	Le médecin est-il obligé de remplir un certificat médical à la demande de son patient ?	184
4.	Quels sont les certificats ou déclarations qu'un médecin est obligé de remplir ?	186
4.1.	La déclaration des maladies contagieuses	186
4.2.	La déclaration des maladies sexuellement transmissibles	186
4.3.	La déclaration d'accouchement	186
4.4.	La déclaration de décès	186
4.4.1.	<i>Comment remplir les formulaires IIIC et IIID ?</i>	187
4.4.2.	<i>Le retrait du pacemaker</i>	188
4.4.3.	<i>La réalisation d'une autopsie</i>	188
4.5.	La déclaration d'accident de travail	189
4.6.	Le certificat établi en fonction de la loi sur les assurances terrestres	189

4.7.	La déclaration en vue d'un placement involontaire destiné à protéger le malade mental selon les termes de la loi du 26 juin 1990 (<i>M.B.</i> , 27 juillet 1990) modifiée par la loi du 20 février 2017	191
4.8.	La déclaration relative à la protection de la personne et/ou des biens des personnes incapables	192
4.9.	La loi AMI	193
4.10.	La déclaration de délits	193
4.11.	Mineurs en danger	194
5.	De quelques autres certificats	195
6.	Un médecin peut-il remplir un certificat pour lui-même ?	201
7.	Un médecin peut-il remplir un certificat médical à la demande d'une personne qui n'est pas le patient ?	202
8.	Qu'encourons-nous en rédigeant un faux certificat médical ?	202
9.	Le certificat de complaisance est-il assimilable à un faux certificat ?	203
Chapitre X.	La continuité des soins	205
Section 1.	La garde médicale	206
Section 2.	Le médecin en fin de carrière	208
Section 3.	Le médecin sanctionné par l'Ordre	209
Chapitre XI.	L'euthanasie	211
Section 1.	Définitions	211
Section 2.	Les conditions	212
Section 3.	Les procédures	214
1.	Si le décès est prévu à brève échéance	214
2.	Si le décès n'est pas prévu à brève échéance	216
3.	Procédure dans ces deux cas de figure	217
4.	La déclaration anticipée	218
Section 4.	Le cas particulier des maladies psychiatriques	220
	ANTHEMIS	261

Section 5.	De la déclaration	221
Section 6.	Des droits du médecin	221
Section 7.	Le pharmacien	222
Section 8.	Schéma de synthèse pour l'euthanasie du patient majeur ou mineur émancipé	223
Chapitre XII.	La publicité	225
Section 1.	Une nouvelle loi qui change la donne	225
Section 2.	Les mentions	227
1.	Les plaques	228
2.	Les enseignes	229
3.	Les papiers à en-tête	229
4.	Les annuaires	229
5.	Les sites internet	230
6.	La presse, les médias	231
Section 3.	Le cas particulier de la médecine esthétique	232
Chapitre XIII.	L'expertise judiciaire	235
Section 1.	Quel médecin ?	236
Section 2.	Qui le mandate ?	240
Section 3.	Avec quel mandat ?	240
1.	L'expert mandaté par un magistrat	241
2.	Le médecin-conseil d'une compagnie d'assurances	242
3.	Le médecin-conseil d'une mutualité	243
4.	Le médecin-conseil du patient	244
5.	Le médecin-conseil de tiers	244
6.	Le patient	244
Index		247